



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

14 Mai 2024 – 19h15

## ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu du 15 avril 2024
- ✓ Liste des Décisions prises par le Maire du 15 avril au 13 mai 2024
- ✓ Délibérations :
  - Location vaisselle salle des fêtes : organisation et tarification
  - Jury d'assise 2025
  - Modification du tableau des effectifs et des emplois
  - Subvention aux associations
  - Annule et remplace : Affectation des résultats Budget primitif de la commune
  - Annule et remplace : BP 2024 de la commune
  - Travaux de voirie : Rues Fernand Léger, Jean Charcot, Chemin des maisons neuves
  - Campagne de stérilisation des chats
- ✓ Informations diverses
- ✓ Questions diverses

Sur convocation en date du 3 Mai 2024, transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le quatorze mai à 19 heures 15, à la mairie de Saint-Just Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Etaient présents :

MARTIN Bruno	BERTIN Laurent	FEVRE Xavier
BRUN Marie	GAVROY Vincent	PASQUIER Sonia
PERRIER Thomas	GRUAT-CHERRIOT Cyrille	PROTAT-DEFRANCE Sandrine
CHARLOIS Denise	DHOTEL Malika	FRENOY Laëtitia
MICHEL Chantal	LOPEZ Cécile	BRISSY Harold

Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

**Excusée** : Mme Laetitia FRENOY

**Absents** : M. Xavier FEVRE, Mme Sonia PASQUIER, Mme Sandrine PROTAT DEFRANCE, M. Harold BRISSY

**Pouvoir** : Mme Laetitia FRENOY à Mme Marie BRUN

**Secrétaire de Séance** : Mme Malika DHOTEL

## Délibération : Approbation du Procès-verbal du 15 Avril 2024

Aucune demande de modification n'a été faite. Le Procès-Verbal est mis au vote.

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

### Liste des décisions

Les décisions prises par le Maire sont les suivantes :

Dates	Objets
7/05/2024	Achat d'un boîtier extérieur pour un défibrillateur à installer à la mairie annexe auprès de la société SARL DL France DEFIB, pour un montant de 558.00€.
3/05/2024	Achat d'un mosquito magnet auprès de la société EXCELLIUM PROFESSIONNEL pour un montant de 1752.90€.
3/05/2024	Achat d'un mosquito magnet auprès de la société EXCELLIUM PROFESSIONNEL pour un montant de 1752.90€.
23/04/2024	Signature des conventions avec Axa assurance dans le cadre de l'offre de mutuelle communale
22/04/2024	Signature du formulaire DC4 du marché public Voirie avec Colas
18/04/2024	Devis dérasement d'accotements sur le chemin des maisons neuves pour un montant de 499.20€ auprès de la société CORREAT

Mme LOPEZ demande si le mosquito magnet est le même que celui du SDDEA. Monsieur le Maire le confirme et indique qu'il a déjà réservé le leur pour plusieurs manifestations.

Mme BRUN précise que ce soir, à la réunion d'informations AXA assurance, il y avait deux personnes.

## Délibération : Location de la vaisselle de la Salle des Fêtes

Lors du Conseil Municipal du 15 Avril 2024, nous avons évoqué la possibilité de louer la vaisselle achetée en 2023 pour la salle des fêtes.

Après échanges, la proposition ci-dessous est retenue.

### Location Vaisselle Salle des fêtes

Lot vaisselle

#### **Proposition de prêt par personne – 1 coffret comprend :**

- 2 verres (verre à eau, verre à vin)
- 3 assiettes (plate, creuse, à dessert)
- 4 couverts (couteau, fourchette, petite cuillère, grande cuillère)

1 coffret, unité : 1.50€

Si uniquement location Verres : 0.75€ les 2 verres

Assiettes : 0.75€ les 3 assiettes

Couverts : 0.75€ les 4 couverts

Dégradation vaisselle	Verres	<b>Tarif à l'achat :</b> Unité 1.42€ verre eau	proposition unité: 1.60€
	Assiettes	Unité 1.58€ verre vin	proposition unité: 1.80€
	Couverts	18 pièces 24.92€	proposition unité : 2.00€
		16 pièces : 24.92€	proposition unité : 2.50€
		l'unité (1 fourchette ou 1 couteau ou 1 cuillère petite/grande)	

M. PERRIER précise qu'il faut avoir un stock d'avance pour garantir la gamme actuelle.  
M. le Maire confirme que dès que la délibération sera prise, les achats seront effectués.

Mme LOPEZ demande si les associations sont aussi concernées.

M. PERRIER propose qu'elles ne paient que la vaisselle perdue ou cassée.

Mme CHARLOIS s'interroge sur qui va préparer et comptabiliser la vaisselle. Monsieur le Maire propose d'acheter des caisses adaptées pour le transport et une comptabilité rapide des stocks. Il faudrait donc que les personnes prennent le lot complet de la caisse.

M. BERTIN attire l'attention du conseil municipal, que cette méthode induit un coût supplémentaire pour la personne.

Monsieur le Maire confirme qu'il faut donc mettre le nombre demandé.

Mme BRUN s'inquiète sur le travail supplémentaire de la location. Elle précise qu'elle est favorable à cette location, c'est un service rendu à la population.

M. BERTIN ajoute qu'il serait plutôt favorable au prêt de la vaisselle pour les associations. Faut-il demander un chèque de caution ?

Mme CHASSEIGNE précise que l'on peut titrer la casse pour les associations.

Mme BRUN est d'accord mais elle ne veut pas passer du temps à comptabiliser la vaisselle.

M. BERTIN dit qu'il faudrait réparer les tables au fur et à mesure. M. Le Maire précise qu'il avait trié mais que tout a été mélangé avant l'intervention des services techniques. Trois tables dans la salle des fêtes sont à ramener à l'atelier et à réparer.

Mme CHARLOIS dit que les agents ont déjà beaucoup de travail. Mme BRUN dit qu'il faudrait Les tables neuves doivent être numérotées, dans la suite des autres pour que ce soit plus facile pour les réparer.

M. BERTIN dit que les tarifs lui semblent élevés.

Mme MICHEL demande comment les tarifs ont été calculés. M. le Maire précise qu'une recherche a été fait sur Internet par rapport à la tarification réalisée dans d'autres communes.

Monsieur le Maire précise qu'on louera la vaisselle uniquement lors de la location de salles (stade, annexe, salle des fêtes) et pas pour chez un particulier, ni pour des animations des associations en plein air.

*Location vaisselle aux particuliers*  
*Par 10 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention*

*Location vaisselle aux associations*  
*Par 5 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions*

*Tarifs proposés*  
*Gratuité aux associations*  
*Par 4 voix pour, 1 voix contre, 6 abstentions*

*Pour les particuliers,*  
*Par rapport aux tarifs ci-dessus*  
*11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.*

Mme BRUN voudrait qu'on statue sur les modalités pour les élus de distribution de la vaisselle. Monsieur le Maire dit que cela fera l'objet d'une autre réunion.

#### **Délibération : Jury des assises**

Dans le cadre de la constitution des membres du jury criminel pour 2025, dans chaque commune, un tirage au sort doit avoir lieu afin de désigner un nombre d'électeurs triple du nombre de jurés prévus.

Pour Saint Just-Sauvage, l'arrêté préfectoral indique que la commune effectuera son propre tirage au sort pour 1 juré, donc 3 personnes à tirer au sort parmi la liste électorale. Un tableau préparatoire complété sera ensuite transmis à la cour d'appel de REIMS.

Les jurés désignés doivent avoir au moins 23 ans en 2025 (nés avant 2002) et avoir leur domicile ou leur résidence principale dans le département de la Marne.

Le tirage au sort se déroulera comme suit : Un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste électorale, un second tirage donne la ligne et par conséquent le nom du juré. Pour des raisons de protection de données, les noms ne sont pas indiqués sur le Procès-Verbal de Séance.

Un courrier sera transmis aux personnes tirées au sort pour les informer. Cette liste n'est pas la liste définitive, mais seulement le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés.

#### **Délibération : Modification des effectifs et des emplois**

Il convient de créer et de mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois de la commune. Le Comité Social Territorial en sa séance du 9/04/2024 a émis un avis favorable aux modifications suivantes :

##### **Sur la filière administrative :**

En novembre 2022, pour faciliter le recrutement d'un agent sur le poste de secrétaire de Mairie, le Conseil municipal avait ouvert plusieurs postes sur différents grades

- Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe – Temps Complet - Emploi pouvant être pourvu par un contractuel
- Rédacteur principal de 1<sup>ème</sup> classe – Temps Complet - Emploi pouvant être pourvu par un contractuel
- Rédacteur – Temps Complet - Emploi pouvant être pourvu par un contractuel
- Attaché Territorial – Temps Complet - Emploi pouvant être pourvu par un contractuel

Il convient de supprimer les 3 postes : de rédacteur, rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe.

**Sur la filière technique :**

La commune avait anticipé le départ à la retraite de l'agent des espaces verts et recruté en contrat d'avenir un jeune en renfort sur les espaces verts.

Le jeune a pris en maturité, et s'est révélé être un bon agent. Il a donc été embauché à la suite de son contrat et intégré en tant que fonctionnaire sur le grade d'adjoint technique.

Lors du départ à la retraite, le tableau des effectifs n'a pas été modifié. Il convient donc de supprimer ce poste du tableau.

Le tableau des effectifs et des emplois est en page suivante.

**Proposition complémentaire :**

Ajout d'un contractuel supplémentaire pour palier au chevauchement des emplois étudiants et pour favoriser la présence de deux agents en même

Mme BRUN demande le nombre de jours de congés pour la naissance d'un enfant.

Monsieur le Maire précise que l'ajout du contractuel ne servira qu'en cas de besoin.

*Poste supplémentaire*

*Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

*Tableau des effectifs et des emplois*

*Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

Madame CHARLOIS demande si Monsieur DESRAT est prolongé. Monsieur le Maire le confirme.

Monsieur le Maire explique que Monsieur DOUE n'est plus aux techniques mais au secrétariat.

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus		Effectifs vacants TOTAL	Date de création et référence délibération
					Temps de travail	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel (article 3-3)	TOTAL	Par un agent titulaire ou contractuel	TOTAL		
Filière administrative	Attaché territorial	Attaché	A	SECRETARE DE MAIRIE	TC	OUI	2	Titulaire	2	0	Délibération du 15/11/2022 - 5960
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	AGENT ADMINISTRATIF	TC	OUI		Titulaire	0	0	1/04/2018 Délibération du 7/02/2018 - 5709
Filière technique	Adjoint technique Territorial	Adjoint technique	C	AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	TC	OUI	7 + 1	Titulaire	1	0	1/04/2018 Délibération du 7/02/2018 - 5709
		Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	AGENT POLYVALENT	TC	OUI		Titulaire	1	0	1/05/2015 Délibération du 13/04/2015 - 5614
		Adjoint Technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	AGENT D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE	TC	OUI		Titulaire	1	0	1/05/2015 Délibération du 13/04/2015 - 5614
		Adjoint technique	C	EMPLOIS SAISONNIERS	TC	OUI		Contractuel	1	3 + 1	délibération du 24/04/2021 - 5881
<b>TOTAL</b>							<b>9 + 1</b>	<b>6 (dont 1 contractuel)</b>		<b>3 + 1</b>	

**Délibération : Subventions aux associations 2024**

Associations	Montant demandé par l'association		Montant proposé par la commission finances		Montant accordé par le Conseil Municipal		VOTE
	Subv. Annuelle	Subv Except.	Subv. Annuelle	Subv. Except.	Subv. Annuelle	Subv. Except.	
	Ambiance Fitness	500,00 €		500,00 €		500,00€	
Les amis de nos églises	150,00 €		150,00 €		150,00€		11 voix pour
Association Poker Team 510		1 000,00 €	150,00 €	850,00 €	150,00€	850,00€	10 voix pour, 1 abstention
Cabar et Cie							
Les copains de l'épuisette	200,00 €	500,00 €	200,00 €	500,00 €	200,00€	500,00€	11 Voix pour
Copains d'ici	500,00 €	3 000,00 €	500,00€ (sous réserve de transmission des informations)	2500,00€ (sous réserve de transmission des informations)	500,00€	2500,00€	10 Voix pour, 1 abstention
École Élémentaire		2 000,00 €	2 430,00€		2430,00€		11 Voix pour
Ecole Maternelle	900,00 €	1 259,90 €	1 080,00 €	1 259,90 €	1080,00€	1259,90€	11 Voix pour
Les enchantés	500,00 €		500,00 €		500,00€		9 Voix pour, 2 abstentions
L'espoir canin							
FC MORGENDOIS	1 800,00 €		1 800,00 €		1800,00€		11 Voix pour
F.N.A.C.A.	100,00 €		100,00 €		100,00€		11 Voix pour
Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Anglure			100,00 €		200,00€		11 Voix pour

	Montant demandé par l'association		Montants proposés par la commission Finances		Montants proposés par le Conseil Municipal		VOTE
			Subv. Annuelle	Subv. Except.	Subv. Annuelle	Subv. Except.	
Associations	Montant demandé par l'association		Subv. Annuelle	Subv. Except.	Subv. Annuelle	Subv. Except.	VOTE
(Wado) Karaté Champenois, section Krav Maga	400,00 €	700,00 €	200,00 €	700,00 €	200,00€	700,00€	11 Voix pour
Maison des Jeunes et de la Culture							
Mondement 1914	100,00 €		100,00 €		100,00€		11 Voix pour
MX St Just Sauvage (ex MCCA)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1000,00€	1000,00€	11 Voix pour
Nature et Noues	1 600,00 €		1 600,00 €		1600,00€		9 Voix pour, 2 abstentions
Pétanque Loisirs Saint Just Sauvage	150,00 €	400,00 €	150,00 €	400,00 €	150,00€	400,00€	6 Voix pour, 3 contre, 2 abstentions
Poucets Marnais							
Prévention Routière	100,00 €		100,00 €		100,00€		11 Voix pour
Racing Club de St-André					150,00€		10 Voix pour, 1 abstention
Régat des Papilles de la Marne	800,00 €		800,00 €		800,00€		9 Voix pour, 2 abstentions
Sté de Chasse de Sauvage "La Fraternelle des chasseurs"					100,00€ (sous réserve courrier)		11 Voix pour
Sté de Chasse de Saint Just					100,00€ (sous réserve courrier)		11 voix pour



SetBack Music							
<b>TOTAL</b>	<b>8 800,00 €</b>	<b>9 859,90 €</b>	<b>10 960,00€</b>	<b>4 709,90 €</b>	<b>11910.00€</b>	<b>7209.90€</b>	

#### AUTRES DEMANDES RECUES

Associations	Montant demandé par l'association	Montants proposés par la commission Finances		Montants proposés par le Conseil Municipal		VOTE
		Subv. Annuelle	Subv. Except.	Subv. Annuelle	Subv. Except.	
FAMILLES RURALES ANGLURE		0,00 €		0,00€		11 Voix pour
APF France HANDICAP Délégation de la Marne		0,00 €		0,00€		11 Voix pour
AFSEP (sclérose en plaque)		0,00 €		0,00€		11 Voix pour

Monsieur le Maire rappelle que la subvention de fonctionnement correspond à la gestion du fonctionnement du club (assurance, téléphonie...) et la subvention exceptionnelle, à une animation ponctuelle exceptionnelle, un évènement.

Mme BRUN informe que, en 2024, il y aura une manifestation dénommée octobre rose.

M. le Maire rappelle que la commune participe au téléthon, et finance tous les achats.

**Délibération : Annule et remplace  
Affectation des résultats 2023 sur le budget primitif de la commune**

Pour le compte administratif 2023, il n'y a aucune modification.

Pour le Budget primitif 2024, nous devons modifier la répartition des reports de façon à avoir un virement réel et non une provision de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le solde de fonctionnement 2023 (1 225 488,73€) sera reporté :

- Au chapitre 002 du BP 2024 pour 424 590,61€
- Au 1068 du BP 2024 pour 50 898,12€
- Au 1068 du BP 2024 pour 750 000,00€

Le solde de la section d'investissement 2023 (1 133 612,09€) sera reporté au chapitre 001 du BP 2024 (pas de changement).

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**Délibération : Annule et remplace  
Budget Primitif 2024 de la commune**

La modification de la reprise des résultats entraine la modification du BP 2024, telle que ci-dessous :

BUDGET COMMUNE		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Proposition Budget exercice	1 277 081.34€	852 490.73€
	Résultat 2023 reporté		424 590.61€
	Total	1 277 081.34€	1 277 081.34€
Section d'investissement	Proposition Budget exercice	1 436 356.18€	1 487 254.30€
	Reste à réaliser	1 184 510.21€	
	Résultat 2023 reporté		1 133 612.09€
	Total	2 620 866.39€	2 620 866.39€

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**Délibération : Travaux de Voirie**

En lien avec les travaux réalisés par la CCSSOM, sur les routes intercommunales, un devis a été demandé à l'entreprise EIFFAGE pour le nettoyage et rebouchage des rues Fernand Léger, Chemin des maisons neuves, Jean Charcot.

Le montant HT s'élève à 5 442.50€ - TTC = 6 531.00€.

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**Délibération : Campagne de stérilisation des chats**

La divagation animale pose, outre des problèmes de protection animale, de potentiels problèmes de santé et de sécurité publiques. La gestion de ces animaux par la Commune est une obligation légale.

La gestion durable des populations de chats dits « libres » passe par une identification ( au nom de la commune ou d'une association) et une stérilisation des animaux avec relâchement sur le site, où ils ont été capturés. Cette forme de gestion permet de réduire le nombre de chats errants, évite la recolonisation des territoires par de nouveaux individus et favorise l'intégration de l'animal en ville.

Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe

dans des lieux publics de la commune, afin de procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, préalablement à leur remise en liberté dans ces mêmes lieux.

La commune a pris attache auprès de plusieurs vétérinaires du secteur pour connaître la tarification de la stérilisation avec pose d'une puce électronique.

Ovariectomie chatte avec pose d'une puce : 100€

Ovariohystérectomie chatte avec pose d'une puce : 120€

Castration chat avec pose d'une puce : 70€

Un seul vétérinaire (installé sur Sézanne) a à ce jour répondu favorablement. Un a refusé par manque de temps.

Des courriers ont été renvoyés aux associations (30 millions d'amis, SPA, Fondation d'assistance aux animaux, Fondation Brigitte Bardot) pour solliciter leur aide financière et pour se porter responsable des chats identifiés. La fondation 30 millions d'amis a répondu favorablement et nous propose une prise en charge à hauteur de 50 % par acte ( frais vétérinaires plafonnés identiques à ceux pratiqués par le vétérinaire de Sézanne).

L'association les Aristochats, évoquée lors d'un précédent Conseil Municipal, n'intervient plus que ponctuellement. Ils ne peuvent donc pas nous aider .

Une habitante s'est proposée de nous aider. Elle a une cage de trappe pour chats. Elle peut aussi accueillir temporairement un chat après sa stérilisation si besoin d'un lieu d'accueil.

Il convient donc de :

- Valider le partenariat avec la fondation 30 millions d'amis
- Valider les tarifs proposés par le Vétérinaire de Sézanne
- Définir une enveloppe budgétaire  
Exemple : 20 chats – Moyenne 100€ = 2000€ / 30 chats – Moyenne 100€ = 3000€
- Désigner un nombre de chats à attraper
- Réfléchir aux modalités organisationnelles

M. GRUAT CHERRIOT dit qu'il ne faut pas se limiter.

*30 Chats sont proposés pour un budget de 1500€, en comptant la prise en charge par l'association  
Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

### Informations diverses

Monsieur le Maire dit qu'il nous faut envisager des travaux pour l'église : les murs s'effritent dans le cœur de l'église. Il est nécessaire d'enlever l'enduit existant. Monsieur le Maire a contacté le père Paul Royer : il faudrait faire un mur à la chaux.

Il y a aussi des boiseries à refaire et à réaligner, en appui suspendu ; ainsi que l'autel à restaurer. Un artisan a été contacté. C'est celui qui a restauré l'autel de Barbonne-Fayel. Les devis seront proposés au prochain conseil municipal.

Une demande d'un habitant a été transmise en mairie : il souhaiterait déposer ses poubelles dans un espace communal. Il ne vient que le week-end. Où peut-il les déposer ? Au stade, cela est fait régulièrement mais faut-il légitimer cela. Il faudra repenser à l'usage du local attenant la salle des fêtes.

Travaux de voirie : des devis vont arriver concernant l'entretien des rues communales.

Deux ponts : route de Macheret et Jean Moulin vont être prochainement en travaux. Ils sont financés par la CCSSOM.

Le 3 juin 2024: cross à 14h00 sur la friche du stade. Le parcours sera tracé par les agents de la commune. Il faut qu'il y ait un dénivelé de tonte. L'UNSS va nous fournir des filets pour délimiter l'espace.

La mairie a reçu une demande de la part de mamans qui souhaitent faire une opération de nettoyage de la nature avec les classes. Des pinces à déchets vont donc être achetées.

On nous propose du grillage neuf, 10 rouleaux de 25 et 50 m, de 2 mètres de hauteur, en galvanisé. Celui-ci pourra servir aux jardins, aux extensions des terrains de football. Cela nous est proposé par quelqu'un du village. Tout comme, 10 IPN de 4 m de long (barres métalliques). Le lot est à 400 euros, facture sans TVA. Le Conseil municipal est favorable.

Mme BRUN évoque de nouveau la manifestation Octobre Rose, avec l'association les Enchantés et la ligue contre le cancer de Reims.

Nouvelle manifestation le 29 Juin 2024, de 16h00 à 22h00 : La Nuit des églises, évènement national. Cette année, partenariat entre l'église de Saint Just Sauvage et l'église de Clesles : découverte de l'architecture et des statues de chaque église. L'objectif est de relier les deux communes par une marche entre l'écluse et l'église de chaque territoire. Yves Toniutti, historien fera l'histoire de l'église, du village, des personnes célèbres. A l'écluse, un autre historien interviendra et parlera de l'écluse à double guillotine et du canal.

Le 22 juin : fête de la musique, karaoké en plein air. Fête de la Saint Jean par la commune et avec l'association les enchantés.

19 mai – 9 juin : vide maison

9 juin : élections européennes. La commune recherche des scrutateurs. Les conseillers municipaux seront mis à contribution, Aurélie Muller les contactera prochainement.

M. GAVROY informe le Conseil Municipal que le 29 juin, sera organisée la Reconstitution de la bataille de Napoléon à Arcis sur Aube.

Mme CHARLOIS dit que le site de l'écluse a été dégradé et sale. Mme DHOTEL le confirme. C'est à VNF d'intervenir.

Monsieur le Maire ajoute les informations suivantes :

- L'arrivée des infirmières en octobre 2024 au local de la mairie annexe. Le dossier avec Pulsy est relancé.
- La rotonde est prête au niveau de ACR métal. Le plan de charge est récupéré. Des échanges sont en cours avec le maçon. Normalement, elle sera prête pour le 15 Juin 2024.
- Le Conseil Médical a statué sur une inaptitude totale et définitive de Marc DOUE, sur ses fonctions techniques. Il débute un bilan de compétences avec le GRETA de Sézanne. Il est accompagné par les secrétaires sur des missions administratives. Il travaille donc en Mairie.

M. GAVROY demande si, il est reclassé définitivement en mairie. Monsieur le Maire dit que non, notre tableau des effectifs et des emplois ne le prévoit pas. Les formations sont prises en charge dans le cadre du FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Mme CHARLOIS dit qu'il y a une naissance prochainement et demande si un cadeau sera prévu. Elle précise que pour Mme MULLER rien avait été fait. Le Conseil Municipal décide qu'une carte cadeau d'un montant de 50 euros sera offert.

Mme LOPEZ précise qu'à la commune de Paris, il faut fournir un livret de famille.

M. MARTIN demande si on peut le mettre sur la paie.

Mme LOPEZ ajoute que ce n'est pas le même geste.

### Questions diverses

Mme CHARLOIS demande que le sol de la salle des fêtes soit nettoyé. Il est en triste état. Monsieur le Maire avait proposé qu'il soit poncé, cela ne peut être que fait pendant l'été. Il devrait ensuite être reteinté .

Mme CHARLOIS précise qu'à la salle des fêtes, on a une cireuse qui peut être utilisée mais que personne ne sait la manier.

M. GAVROY note que le caniveau Rue Anatole France est à nettoyer. Il précise qu'il n'a jamais vu la balayeuse fonctionner. Monsieur le Maire dit qu'il l'a utilisé la semaine dernière. C'est un mauvais achat : elle est difficile à manipuler.

Les agents s'en sont servis à plusieurs reprises. Il faut passer deux machines : le Kubota pour gratter et désherber et, la balayeuse pour nettoyer et ramasser.

Monsieur le Maire trouvait que l'entretien était mieux fait mais qu'avec les températures de ces derniers jours, le village est très sale.

Monsieur GAVROY dit que les travaux de voirie de COLAS, ne sont pas bien faits sur plusieurs lieux. Monsieur le Maire va faire le tour avec le responsable prochainement.

Monsieur GAVROY se plaint également des engins sur la route de Clesles : ils débordent sur la route. Monsieur le Maire dit qu'il a échangé avec eux sur ce sujet.

Monsieur GAVROY ajoute qu'il déplore les délais pour le projet de vidéoprotection et pour l'entretien du monument aux morts. Concernant les travaux pour le monument, il est décidé que les deux devis seront proposés au prochain conseil municipal.

Mme BRUN dit que suite aux plaintes des habitants, par rapport aux containers qui débordent au stade, il serait opportun de supprimer les containers. Monsieur le Maire rappelle que si les containers sont retirés, il y aura encore plus de dépôt sauvage.

Mme CHARLOIS rappelle qu'il y a toujours une voiture qui se gare sur les places devant le monument aux morts. Il faut donc poser des panneaux « dépose minute ».

M. BERTIN demande quand les tas de sables seront enlevés ? Monsieur le Maire dit que cela va être fait prochainement avec DRTP : création d'une allée, avec un tas uniquement d'un côté de la plateforme.

Mme LOPEZ dit que c'est visible de la route et que ce n'est pas suffisamment caché.

Monsieur le Maire dit que cela est à la base une zone de transit. Cela permet de baisser les tarifs des entreprises. Les tas ne peuvent pas être mis plus loin car les camions s'embourbent sur le sol.

M. GRUAT CHERRIOT demande où en est l'achat de toilettes mobiles. Monsieur le Maire dit que le projet a été abandonné : tarif élevé, maintenance importante et avec les travaux du stade, le nombre de toilettes deviendra suffisant. Si besoin, on passera par une location ponctuelle.

Mme BRUN note que l'épave a disparu sur la place de l'église. Monsieur le Maire dit qu'il y a plusieurs voitures ventouses sur la commune. On a aussi des véhicules mal stationnés sur la chaussée. Des échanges réguliers ont lieu avec la gendarmerie. Monsieur le Maire met aussi des papillons « stationnement gênant » sur les véhicules, pour prévenir avant de saisir la gendarmerie.

Mme BRUN demande si l'ambassadrice du tri ne peut pas venir faire une sensibilisation aux habitants, qui ne respectent pas les consignes de tri et de sortie des poubelles.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h07.

M. Bruno MARTIN,



Mme Malika DHOTEL,

